

Réception par le préfet : 30/12/2025  
 Affichage : 30/12/2025

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département de la SEINE-MARITIME**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE**

Séance du jeudi 18 décembre 2025

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	14	17

Date de la convocation : 10 décembre 2025

Date d'affichage de l'ordre du jour : 10 décembre 2025

L'an deux-mil-vingt-cinq, le 18 décembre à 18h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul COUILLER, Maire.

**Présents :**

Madame Claude BOULIER, Monsieur Michel BRUNG, Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Jean-Paul COUILLER, Monsieur Vincent GAUDICHON, Monsieur Rémy JAMES, Madame Annick KOECHLER, Madame Amélie NÉE, Monsieur Olivier ORIENT, Madame Marie-Claire OSMONT, Monsieur Daniel PELFRÈNE, Monsieur Frédéric POTHEGRAT, Monsieur Daniel RAIMBAULT et Madame Géraldine SAHUT.

**Absents excusés :**

Monsieur Philippe CAUCHOIS, Madame Mélanie DECURE, Madame Nathalie DELESTRE a donné pouvoir à Monsieur Frédéric POTHEGRAT, Madame Annie LECOQ a donné pouvoir à Madame Claude BOULIER, Madame Christine TALBOT a donné pouvoir à Monsieur Michel BRUNG.

**Secrétaire de séance :**

Madame Amélie NÉE a été nommée secrétaire de séance.

**2025 / 060 – DEMANDES DE SUBVENTIONS – ASSOCIATION RES.PÉ**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association RES.PÉ a sollicité l'attribution de subventions destinées à contribuer à ses frais de fonctionnement ainsi qu'à l'organisation d'un Carnaval.

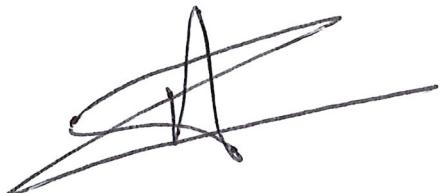
**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :**

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association RES.PÉ afin de contribuer aux frais de fonctionnement
- Dit que cette dépense sera inscrite au compte 65748 du budget 2025.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal avec 15 voix pour et 2 voix contre, décide :**

- De ne pas accorder de subvention à l'association RES.PÉ pour l'organisation d'un carnaval.

Pour extrait certifié conforme  
 La secrétaire de séance, Amélie NÉE



Le Maire, Jean-Paul COUILLER